

AFFAIRE N°16 - Groupes Scolaires Chemin Lory et Ruisseau Blanc.

LE MAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les Cabinets BARAVIAN (Chemin Lory) et CHANE TUNE (Ruisseau Blanc) viennent de me faire parvenir les projets de décoration relatifs à ces deux établissements scolaires.

Ces décorations dont le coût n'excèdera pas 1 % de la subvention consisteront

Pour le Groupe Scolaire Chemin Lory

En un aménagement de bassin avec réalisation d'un mur vivant qui permettra la libre expression créatrice des enfants fréquentant l'établissement.

Pour le Groupe Scolaire de Ruisseau Blanc

En un aménagement d'un jardin exotique dans lequel les enfants pourront évoluer librement. Ce jardin, composé d'une part d'arbres fruitiers - cocotiers, manguiers, pommiers, orangers - et d'autre part de massifs de fleurs, occupera une partie de la cour de l'établissement.

La Commission ayant examiné ces projets a émis un avis favorable.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'approuver ces deux projets.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

x

x

x